Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 056-215600032-20260303-2026_11-DE

MAIRIE

Arradon
GOLFE DU MORBIHAN

L'an deux-mille-vingt-six, le trois mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune, composé de vingt-neuf membres et dûment convoqué le vingt-cinq février deux-mille-vingt-six, s'est installé sous la présidence de Monsieur Pascal BARRET, le Maire.

Présents (27) : *Mmes et MM. BARRET – BOICHOT – MEDIGUE – CARTRON – GUYOT – TOUREAU – LAPRUN – DREAN – DARBOIS – WEILL – LESBOS – HEMAR – JEGOU – LE CLOAREC – LUCAS – DJINIADHIS – LE MENTEC – DEBLOND – LE COROLLER – CHAIZE – PERIES – HERZOG – FOREST – MONNIN – LEVEILLE NIZEROLLE – LHERMITTE – ANSEL – COUESPEL – JARLEGAND*

Absents ayant donné pouvoir (2) *: Mmes et MM. HEMAR – LE MENTEC respectivement à Mmes et MM. WEILL - GUYOT*

Secrétaire *: M. LUCAS*

Délibération N°11 du 3 mars 2026 : Administration générale – Subvention à l'Amicale du Personnel Communal Arradonnais (APCA)

Rapporteur : le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le dossier de demande de subvention déposé par l'association APCA ;

En 2024, les agents de la Commune ont relancé une amicale pour le personnel, dont l'objet est de créer et entretenir des liens de camaraderie et d'amitié, fournir une aide matérielle et morale aux employés et aux familles des employés et retraités municipaux.
L'association exerce également des activités économiques occasionnelles afin de financer les différents projets.

En 2025, le Conseil Municipal a acté l'indexation de la subvention à l'APCA en fonction du nombre d'adhérents, avec un montant de 85€ par adhérent, permettant ainsi de financer plusieurs évènements pour les adhérents tout au long de l'année : journée du personnel (rallye pédestre), sortie en catamaran sur l'île d'Hoëdic, soirée du personnel (Sensas), courses solidaires, arbre de Noël.

Ainsi, une subvention de fonctionnement de 6 545€ a été versée à l'association en 2025 au regard des 77 adhérents comptabilisés en juin 2025 (80 adhérents en fin d'année).

Pour l'année 2026, au regard de la possibilité d'adhérer à l'association tout au long de l'année et afin de calculer au plus juste la subvention à verser, il est proposé d'asseoir le calcul de la subvention sur le nombre d'adhérents définitif de l'année antérieure, à savoir 80 adhérents en 2025.

Après instruction de cette demande et au regard des 80 adhérents sur 2025, il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement de 6 800 € pour l'année 2026 à l'association Amicale du Personnel Communal Arradonnais (APCA), correspondant à 85€ par adhérent.

Après débat, le Conseil Municipal est invité à délibérer pour :

- Accorder la subvention de 6 800€ à l'association Amicale du Personnel Communal Arradonnais (APCA) dans les conditions fixées ci-dessus ;

- Donner pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, et signer tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre.

Le bordereau est adopté par 22 voix pour, 7 abstentions (22 votants).

Ne prennent pas part au vote : Elisabeth JARLEGAND, Véronique LE COROLLER, Catherine CHAIZE, Jean-Philippe PERIES, Emmanuel HERZOG, Danièle FOREST, Eric MONNIN

Le secrétaire,
Christian LUCAS

Le Maire,
Pascal BARRET

Commune d'Arradon GOLFE DU MORBIHAN

www.arradon.com

AGENDA 21 LOCAL FRANCE